

INTRA 2015 : POUR VOUS INFORMER



Téléphone : 01.41.24.80.56

s3ver@sn.es.edu

www.versailles.snes.edu

Fax : 01 41 24 80 62

Adresse : Section académique du SNES Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)



Réunion d'information
spéciale mutations INTRA :
mercredi 25 mars à 14h30

à la section académique
du SNES à Arcueil.

Les permanences téléphoniques « mutations »
à la section académique :
de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

Des rendez-vous sont possibles pour les syndiqués ;
contactez-nous en nous indiquant vos disponibilités.

Pour les syndiqués

Être informé de vos résultats

Dès la fin des commissions, des mails et des sms sont adressés par le SNES aux collègues syndiqués concernés, qui reçoivent également un courrier postal à la fin du mouvement.

Les collègues syndiqués peuvent aussi consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national www.snes.edu (accès avec numéro adhérent et code).

La permanence téléphonique est aussi renforcée.

Des outils pour vous aider

- Le supplément à l'US n° 750 du 12 mars 2015
- Les barres détaillées des mouvements précédents sur le site national du SNES : <http://www.snes.edu> / espace carrière / Mutations
- Les postes déclarés vacants après les comités techniques de créations et suppressions de postes et les postes libérés au mouvement inter-académique www.versailles.snes.edu à partir du 26 mars (accès réservé aux syndiqués).

Fiche syndicale indispensable ! Voir annexes I et II du cahier central

Il est indispensable que les élus du SNES puissent disposer de la fiche syndicale **bien avant les commissions** avec la copie complète de votre dossier (accusé réception mais aussi toutes les pièces justificatives). Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au SNES après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées. **Les commissaires paritaires vérifient tous les dossiers qu'ils reçoivent** et recontactent les collègues afin qu'ils puissent compléter leur dossier, en cas de pièce manquante par exemple. Ils vérifient de façon exhaustive l'intégralité des barèmes et des affectations, pour défendre le droit de chacun à être traité selon des règles connues et appliquées à tous.

